

Les taux de remboursements affichés regroupent le remboursement sécurité sociale et Mutuelle

Contrat non responsable

## 2020 RISQUES GARANTIS

Sécurité  
sociale

# MV

### Hospitalisation

Frais de Séjour (medecine et chirurgie)	80% ou 100%	100%
Honoraires, Actes de chirurgie et Anesthésie en OPTAM /NON OPTAM CO (2)	80% ou 100%	100%
Honoraires, Actes de chirurgie et Anesthésie en NON OPTAM / NON OPTAM-CO (2)	80% ou 100%	100%
Forfait Hospitalier (20 euros/jour : hospitalisation clinique chirurgicale ou hôpital, hors psychiatrie et rééducation convalescence)		100 % Frais Réels
Forfait Hospitalier Psychiatrie		100 % Frais Réels
Forfait Hospitalier Rééducation Convalescence		Frais Réels 30Jours / An
Forfait Participation Assuré		100 % Frais Réels
Frais d'accompagnant enfant - de 16 ans (hospitalisation clinique chirurgicale ou hôpital hors psychiatrie rééducation convalescence)		18€/jour

### Transport

65% 100%

### Actes Médicaux

Visites en OPTAM / OPTAM-CO (2)	70%	100%
Consultations en OPTAM / OPTAM-CO (2)	70%	100%
Actes de Spécialistes en OPTAM / OPTAM-CO (2)	70%	100%
Visites, consultations, actes de spécialistes en NON OPTAM/ NON OPTAM-CO (2)	70%	100%
Soins à l'étranger (1)	60% à 100%	100%

### Autres Actes Médicaux

Auxiliaires Médicaux : infirmiers, kinés...	60%	100%
Actes de Radiologie, Echographie en OPTAM / OPTAM-CO (2)	70%	100%
Actes de Radiologie, Echographie en NON OPTAM / NON OPTAM-CO (2)	70%	100%
Analyses Biologiques	60%	100%

### Pharmacie

Médicaments remboursés par la sécurité sociale	65%	100%
Médicaments remboursés par la sécurité sociale	30%	30%
Médicaments remboursés par la sécurité sociale	15%	15%
Autre pharmacie remboursée par la sécurité sociale	60%	60%

### Dentaire (3)

Soins Dentaires	70%	100%
Prothèses Dentaires acceptées par le Régime Obligatoire	70%	100%
Orthodontie acceptée par le Régime Obligatoire	100%	100%
Plafond annuel dentaire		2000€/an

### Vaccins (non remboursés par la sécurité sociale)

30 €

### Actes et Examens de Prevention

Dépistage Hépatite B	60%	100%
Dépistage des troubles de l'audition (1 fois tous les 5 ans)	70%	100%
Détartrage complet (limité à 2 séances par an)	70%	100%

### MUTUELLE ASSISTANCE (24h/24 et 7j/7)

OUI

### FOND DE SECOURS EXCEPTIONNEL

OUI

### TIERS PAYANT

OUI

TOURNEZ S'IL VOUS PLAÎT

**L'ensemble des taux tient compte du remboursement du régime obligatoire et du régime complémentaire Mutuelle Catalane dans la limite des frais engagés.**

**Le Maintien du tarif des cotisations est dépendant de l'inflation et des taxes que nous répercutons sur nos tarifs.**

**Les prestations de services à la personne sont incluses dans ce contrat et assurées par Ma Mutuelle Assistance.**

**(1) Les soins effectués à l'étranger sont remboursés sous condition de convention conclue entre la France et le pays de séjour et en fonction du taux de remboursement en vigueur en France (Taux sécurité sociale).**

**(2) Du tarif de convention : L'OPTAM (option pratique tarifaire maîtrisée) ainsi que l'OPTAM-CO (option tarifaire maîtrisée pour les chirurgiens ou les gynécologues/obstétriciens) conclues entre l'assurance maladie et les médecins exerçants en secteur 2 ou qui sont titulaires d'un droit à dépassements d'honoraires permanent ainsi que de certains médecins exerçant en secteur 1. Voir liste des praticiens signataires sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr). Le remboursement des dépassements d'honoraires est conditionné à la présentation d'une facture acquittée dans la limite des frais engagés.**

**(3) Le poste dentaire est limité à 2000€ /an/bénéficiaire (hors soins).**

**Dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie, ne sont pas pris en charge :**

- la participation d'1 € (au 01/01/06) sur les actes médicaux, consultations et actes de biologie,
- la majoration de participation de 40 % (au 01/02/09) en cas de non respect du parcours de soins,
- la franchise de 0,50 € (au 01/01/08) sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux,
- la participation de 2 € (au 01/01/08) sur les transports sanitaires.

Nous rappelons que chaque cotisation est taxée de la façon suivante :

(1) Taxe CMU : 6,27%

(2) Taxe sur les contrats d'assurances : 14%

Le contrat Mutuelle de Village est un contrat individuel de groupe.

Pour adhérer, l'adhérent ainsi que ses bénéficiaires doivent résider en résidence principale ou secondaire sur la commune ayant mis en place avec la mutuelle catalane ce dispositif.

Un Justificatif de domicile de moins de trois mois sera systématiquement demandé à l'adhésion.

**Contrat non responsable**

**Mutuelle de Village - 2020**

**LA MUTUELLE  
CATALANE**

Optez pour une mutuelle plus humaine

[www.mutuelle-catalane.com](http://www.mutuelle-catalane.com)

[contact@mutuelle-catalane.com](mailto:contact@mutuelle-catalane.com)

20 Avenue de Grande Bretagne - 66029 Perpignan Cedex - Telephone : 04 68 34 55 57